

**DELIBERATION (2023-27)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Approbation du règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs

L'an deux mille vingt-trois le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Gisèle TESTARD), Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU).

Absent excusé : M. Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUDINHON

Monsieur le Maire expose le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs préparé par le Comité Consultatif Vie Scolaire et Périscolaire pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 12 votants:

- valident le règlement intérieur 2023/2024 de l'Accueil Collectif de Mineurs, joint à la présente délibération ;
- chargent Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 6 juin 2023

Au registre sont les signatures

En Mairie de La Roche Noire, le 6 juin 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT